
Présences :	Hugo Allaire Méli-Rose Beaulieu Jérémy Beauregard Guérin Richard Beausoleil, vice-président Béatrice Bourgeois Benoît Charlebois Danielle Lambert Martine Lavallée Nadia Ménard Paméla Morel Marianne Traversy Aubin
Absences :	Robert Bergevin Marie-Lou Racine, présidente Stéphany Trudeau
Directrice générale :	Nancy Lapointe
Secrétaire générale :	Marie-Èlène Laperrière
Invités :	Annabelle Coutu, responsable de la gestion administrative du Service du secrétariat général et des communications Jonathan Fontaine, directeur général adjoint Annie Fournier, directrice du Service des ressources matérielles Julie Riopel, directrice générale adjointe Claudie Simard, directrice générale adjointe

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le vice-président constate le quorum et ouvre la séance. Il est 18 h 30.

2. VÉRIFICATION DE LA PROCÉDURE DE CONVOCATION

La Secrétaire générale déclare la procédure de convocation conforme à l'article 165 de la *Loi sur l'instruction publique* (ci-après nommée : « LIP »). En conformité avec l'article 163 de la LIP, l'avis de convocation a été envoyé le vendredi 1^{er} mars 2024 à chacun des membres du conseil d'administration et l'avis public a été donné le lundi 11 mars 2024.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été transmis avec l'avis de convocation.

CA 2024-03-14-060

IL EST PROPOSÉ par madame Béatrice Bourgeois et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour comme il a été déposé.

4. RESSOURCES MATÉRIELLES

4.1. **Acquisition d'un terrain à Ville Saint-Gabriel pour la construction de la nouvelle école primaire**

Dans le Plan québécois des infrastructures 2021-2031, le ministre de l'Éducation (MEQ) a autorisé le projet du Centre de services scolaire des Samares (CSSS) de remplacement des écoles des Tourbillons (013), des Rafales (014) et de l'Envolée (114), situées à Saint-Gabriel, par la construction d'une école primaire de 22 classes.

La nouvelle école primaire sera construite en majorité sur le terrain des écoles primaires actuelles, soit les lots 3 044 328 et 4 827 795 du cadastre du Québec, qui sont la propriété du CSSS.

Puisque la démolition des écoles existantes ne peut intervenir avant la construction de la nouvelle école primaire, le CSSS a besoin d'une superficie supplémentaire de terrain pour la réalisation du Projet.

Le CSSS, la Ville de Saint-Gabriel et la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon sont en négociation depuis le début de l'année 2023 en regard du besoin de terrain supplémentaire.

Selon la résolution 062-02-2023 du 21 février 2023, la Ville de Saint-Gabriel s'est engagée à céder, à titre gratuit, au CSSS le lot 3 043 875 du cadastre du Québec, soit l'immeuble du 7, rue Dequoy, d'une superficie de 731 m².

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT que, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2021-2031, le ministre de l'Éducation (MEQ) a autorisé le projet du Centre de services scolaire des Samares (CSSS) de remplacement des écoles des Tourbillons, des Rafales et de l'Envolée, situées à Saint-Gabriel, par la construction d'une école primaire de 22 classes;

CONSIDÉRANT que la nouvelle école primaire sera construite en majorité sur le terrain des écoles primaires actuelles, soit les lots 3 044 328 et 4 827 795 du cadastre du Québec, qui sont la propriété du CSSS;

CONSIDÉRANT que le CSSS a un besoin d'un terrain supplémentaire pour la construction de la nouvelle école primaire avant de procéder à la démolition des écoles existantes;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint Gabriel s'est engagée à céder, à titre gratuit, au CSSS le lot 3 043 875 du cadastre du Québec, soit l'immeuble du 7, rue Dequoy, d'une superficie de 731 m², tel qu'il appert de la résolution 062-02-2023 du 21 février 2023 de la Ville de Saint-Gabriel;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Gabriel est en cours de négociation pour acquérir le lot de gré à gré du propriétaire actuel;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Gabriel est responsable de la démolition du bâtiment existant sur le lot 3 043 875 du cadastre du Québec avant de le céder au CSSS;

CONSIDÉRANT que ce terrain répond aux besoins définis par le CSSS pour ce projet;

CONSIDÉRANT que l'autorisation du ministre est nécessaire pour acquérir un immeuble, conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (i-13.3);

CONSIDÉRANT que, selon le Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs, le conseil d'administration autorise l'acquisition d'immeuble, sous réserve de l'autorisation du ministre;

IL EST PROPOSÉ par madame Nadia Ménard et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'acquisition du lot 3 043 875 du cadastre du Québec, d'une superficie de 731 m², à titre gratuit, de la Ville de Saint-Gabriel;

D'AUTORISER le Service des ressources matérielles à présenter une demande au MEQ afin d'acquérir le lot 3 043 875 du cadastre du Québec, d'une superficie de 731 m², à titre gratuit, de la Ville de Saint-Gabriel;

D'AUTORISER la Direction générale et la directrice du Service des ressources matérielles à signer tous les documents relatifs à ce projet.

4.2. Choix des fournisseurs pour l'entretien extérieur et tonte de pelouse

Les contrats pour l'entretien extérieur et tonte de pelouse sont arrivés à échéance en novembre 2023.

Considérant les besoins du Centre de services scolaire des Samares (CSSS) pour ces services pour toutes les écoles, le CSSS a lancé un appel d'offres public selon le mode d'adjudication du prix le plus bas conformément au Règlement sur certains contrats de services des organismes publics (c-65.1, r. 4).

L'appel d'offres est divisé en 53 lots selon le territoire. Les contrats sont octroyés pour une durée fixe de 5 ans, à compter du 1^{er} mai 2024.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT les besoins du Centre de services scolaire des Samares pour l'entretien extérieur et tonte de pelouse;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Samares a lancé un appel d'offres public selon le mode d'adjudication du prix le plus bas conformément au *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics* (c-65.1, r. 4);

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions effectuée par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que les soumissions retenues sont conformes et admissibles;

CA 2024-03-14-062

IL EST PROPOSÉ par monsieur Hugo Allaire et résolu unanimement :

DE RETENIR les soumissions des fournisseurs suivants, pour une durée fixe de 5 ans à partir du 1^{er} mai 2024 :

Fournisseur	Lots	Prix total (avant taxes)	Prix total TTI
Entreprises Bergeron Mineau inc.	6 et 9	26 350,55 \$	30 296,54 \$
Entretien paysagers Lemay	28	42 500,00 \$	48 864,38 \$
Lefebvre Multi-services inc.	5	105 973,63 \$	121 843,18 \$
Les pelouses M. Hénault	22, 24, 25 et 36	40 539,43 \$	46 610,21 \$
Mini Excavation Giroux & fils	1, 2, 3, 7, 13, 14, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 26, 29, 30, 32, 33, 35, 37, 38, 40, 41, 43, 44, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52 et 53	607 953,65 \$	698 994,71 \$
Pierre St-Jean	8, 10, 34, 39 et 42	65 870,20 \$	75 734,26 \$
Vert tout court inc.	4, 11, 12, 15, 27, 31 et 45	192 424,95 \$	221 240,59 \$

D'AUTORISER la direction du Service des ressources matérielles à signer tous les documents relatifs à ce projet.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 18 h 48.

Richard Beausoleil
Vice-président

Marie-Élène Laperrière
Secrétaire générale